

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre du mois d' août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, PRADELS Michel, DELTORT Marie-Anne, EPRINCHARD Michel, FILHOL Anthony, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe, PHARAMOND Nicole.

Excusés : CASAGRANDA Stéphane (procuration à CALVET Jean-Marc), BIBAL Laurence, CAPMARTIN Marion, CAYRE Jérôme, LOUIS Renaud, GARIBAL Christine.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Projet de territoire : Présentation de la démarche de Projet de Territoire par Julien Fabié, Chef de projet.

Délibérations :

- Approbation des PV du 17 juin 2021

Commande publique :

- Marché pour le désamiantage et la déconstruction – projet de Résidence senior
- Travaux Chauffage – Ventilation – Climatisation de la Mairie

Finances locales :

- Convention constitutive d'un groupement de commande avec SMCH (Sud Massif Centre Habitat) pour la construction d'une résidence senior de 18 logements et désignation des membres qui participeront à la commission d'appel d'offre

Domaine et patrimoine :

- Transfert dans le domaine public parcelle à Vignals
- Déclassement ancienne venelle rue du Prince Noir

Délibération n° 2021-58 - Fonctionnement des assemblées
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Marie-Anne DELTORT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 2021-59 - Fonctionnement des assemblées
Approbation du procès-verbal du 17 juin 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prise dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

- Bon de commande au bureau d'étude CETEC pour un montant de 1 600 euros concernant les travaux de chauffage et de climatisation de la Mairie
- Bon de commande à KGMAT de 5 ranges-vélos pour un montant de 1 425.85 euros
- Bon de commande à Coordination Bassin Dourdou pour la mission SPS de la Résidence Senior : 1 720 euros

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2021

- Bon de commande à G-BOIS pour la porte du vestiaire de foot : 1580 euros

Projet de territoire

M. Julien FABIE, Chef de projet a présenté au conseil municipal la démarche de projet de territoire. Il s'agit d'une feuille de route pluriannuelle et concertée dans laquelle la collectivité pourra inscrire son action.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Petites villes de demain » pour lequel a été retenu la commune de Rignac. Son élaboration participera à construire une opération de revitalisation de territoire – ORT, démarche induite par le conventionnement « Petites villes de demain ». Le projet de territoire, document co-construit et partagé, sera donc la première étape de la construction de l'ORT, ainsi qu'un élément contributif aux démarches réglementaires à venir au sein de l'intercommunalité, et notamment lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi.

Un projet de territoire vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteurs de celui-ci (politiques, économiques, associatifs, citoyens), les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, PETR...), et à déterminer une stratégie territoriale. Ce document aborde les différents domaines d'interventions du territoire (habitat, économie et commerces de proximité, tourisme, services à la population, agriculture, urbanisme, environnement, santé...) et s'inscrit dans une démarche prospective. Il a pour objectif de définir les orientations prioritaires de développement du territoire intercommunal et leur déclinaison opérationnelle pour les 10 à 15 ans à venir.

Le conseil communautaire a approuvé par délibération du 27 juillet 2021 le lancement d'un projet de territoire intercommunal.

Délibération n° 2021-60 – Commande publique
Marché pour la déconstruction et le désamiantage d'une friche urbaine

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de Résidence Senior, une consultation a été lancée comportant deux lots : lot 1 - Déconstruction et lot 2 – Désamiantage, pour la passation d'un marché à procédure adaptée selon le Code de la Commande Publique.

Quatre entreprises ont remis une offre pour le lot 1 : MAZARS TP, SIRMAIN TP, PUECHOULTRES et SOTRAMECA.

Après étude des offres par le Maître d'œuvre, l'entreprise SIRMAIN TP a été classée n°1 avec une offre d'un montant de 69 923,60 euros HT.

Concernant le lot 2, des investigations supplémentaires vont être faites et des compléments vont être demandés aux entreprises. Le choix de l'entreprise est reporté.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité d'attribuer le lot 1 – Déconstruction à l'entreprise SIRMAIN TP pour un montant de 69 923.60 euros HT ;
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement du marché ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution ;
- décide de reporter le choix de l'entreprise pour le lot 2 – Désamiantage.

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2021

Délibération n° 2021-61 – Commande publique
Travaux de chauffage et climatisation à la Mairie

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'entreprendre des travaux pour le chauffage et la climatisation. M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Jean-Luc Broussy pour un montant de 36 699.50 euros.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise Jean-Luc BROUSSY pour un montant de 36 699.50 euros.
- autorise M. le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution ;

Délibération n° 2021-62 – Commande publique
Constitution d'un groupement de commande projet de Résidence Senior

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de Résidence Senior. Il indique que la commune portera les espaces communs et l'ESH SUD MASSIF CENTRAL HABITAT (SMCH) assurera la maîtrise d'ouvrage de la partie « logements ».

Pour diviser la propriété, une copropriété en volume sera créée afin d'identifier les lots des 2 Maîtres d'ouvrage. La collectivité apportera le foncier dans le cadre d'un bail emphytéotique à l'ESH SUD MASSIF CENTRAL HABITAT. Pour le montage de cette opération, il est envisagé que les deux maîtres d'ouvrages mettent en place un groupement de commandes afin de coordonner au mieux le chantier entre eux et choisir ensemble les différents prestataires. Ce projet consistera à démolir l'ensemble bâti existant sauf le dernier bâtiment jouxtant la maison voisine au nord, qui pourra être utilisé pour les salles communes du projet. La partie neuve devra comprendre 18 logements comprenant 14 T2 et 4 T3 et des espaces communs.

La diversité des intervenants et des opérations menées appelle une organisation spécifique de conception globale afin de répondre au mieux à la construction d'une Résidence Senior de 18 logements dans son ensemble. Il a donc été envisagé, afin de répondre à ces besoins, de créer un groupement de commandes, dans les conditions visées aux articles visés L2113-6 à L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention constitutive du groupement de commande qu'il propose de signer avec la SCMCH.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande avec la SMCH.

Délibération n° 2021-63 – Institutions et vie politique
Commission d'Appel d'Offre

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2021

Le conseil municipal :

- Procède à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la CAO
- Prend acte que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Jean-Marc CALVET, Maire, et aux membres titulaires et suppléants suivants :

- délégués titulaires :
Mme Isabelle MIRABEL
M. Jean-Pierre ISSALY
Mme Christine ISSALY

- délégués suppléants :
M. Maurice MARTY
Mme Nathalie GLADIN
M. Michel PRADELS

Délibération n° 2021-64 – Institutions et vie politique Désignation des membres participant à la CAO du groupement de commande pour la construction de la résidence senior

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un groupement de commande pour la construction de la résidence senior prévoit la désignation de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Il est proposé de désigner :

- membres titulaires :
 - Jean-Marc CALVET
 - Jean-Pierre ISSALY
- Membres suppléants :
 - Maurice MARTY
 - Michel PRADELS

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Jean-Marc CALVET et Jean-Pierre ISSALY, membres titulaires et Maurice MARTY et Michel PRADELS membres suppléants de la commission d'appel d'offre du groupement de commande pour la construction de la Résidence Senior.

Délibération n° 2021-65 – Domaine et Patrimoine Transfert dans le domaine public de parties de parcelle
--

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des parties de parcelles sont implantées sur la voie de circulation lotissement de Vignals et qu'il y aurait de régulariser et de transférer ces parties de parcelles dans le domaine public

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord de principe pour ce transfert.
- Demande à M. le Maire de prescrire une enquête publique.

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2021

Délibération n° 2021-66 – Domaine et Patrimoine Déclassement du domaine public d'une venelle

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y aurait lieu de déclasser du domaine public une venelle rue du Prince Noir d'une superficie d'environ 9 ca et de la transférer dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation aux propriétaires riverains.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord de principe pour ce déclassement du domaine public
- Demande à M. le Maire de prescrire une enquête publique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.